

L'ÉDITO

Marc Metdepenningen

JUSTICE : LE FEU BUDGÉTAIRE À TOUTS LES ÉTAGES

L'état du tribunal de la famille, dénoncé à Liège, ajoute un couplet à la complainte de l'Ordre judiciaire dont le chœur se lamente, sans être entendu, depuis la mise à la diète sévère (20 % de rabotage budgétaire) de la Justice par le gouvernement. Quatre minutes et huit secondes par

dossier inscrit au rôle d'une audience ordinaire de cette juridiction qui, ce jour-là, en comptait cinquante : ce minutage symbolique aurait tout pour plaire à un contremaître soucieux de la productivité de ses ouvriers. Sauf qu'à ces audiences qui concernent des couples en rupture ou des enfants en danger, ce sont des vies qui sont confiées à la décision de magistrats surchargés, à bout de nerfs, en nombre insuffisant, handicapés par des greffes étriqués. Le concept de tribunal de la famille, imaginé sous le précédent gouvernement, avait été salué à son lancement comme résultant d'une réflexion raisonnable, utile pour le justiciable et praticable pour les magistrats. Tout cela risque d'être anéanti par une rigidité budgétaire absolue.

A Bruxelles, ce sont les 14 juges de la jeunesse privés du support d'assistants et de greffiers qui ont dû menacer de libérer de jeunes délinquants pour espérer se faire entendre. Une juge, privée de greffier, a dû fermer son cabinet. Ou encore les magistrats

Tout cela risque d'être anéanti par une rigidité budgétaire absolue

de la Chambre du conseil qui, dans une lettre adressée au ministre de la Justice, menacent de libérer des détenus que le corps de sécurité, en déficit chronique de personnel, ne peut ou ne veut faire monter des cellules du Palais Poelaert jusqu'aux salles d'audience. Les économies linéaires touchent à l'essentiel (la capacité de juger et le droit d'être jugé) et aux détails les plus insignes d'intendance : depuis des mois, le gouvernement se révèle incapable d'assurer la présentation régulière des détenus aux juges.

Vendredi, à la Chambre, le ministre de la Justice Koen Geens s'est défendu d'abandonner le monde judiciaire, annonçant l'ouverture de 50 postes de magistrats supplémentaires et affirmant avoir réduit de 4 % à 1 % les économies de personnel. Aux préoccupations budgétaires s'ajoute le train (d'enfer) des réformes de la Justice qui entendent modifier le fonctionnement des cours et tribunaux et du ministère public, mais aussi repositionner la Justice dans le fonctionnement de l'Etat. Modifier les temps judiciaires en les raccourcissant : c'est une intention louable si elle est profitable aux justiciables, aux magistrats et au sens de l'équité. Si l'intention n'est que budgétaire, elle est vouée à l'échec. Si elle est idéologique, elle est inquiétante. « On a l'impression que l'Etat veut démanteler sa propre justice », disait en mai dernier le premier président de la Cour de cassation Jean de Codt.

Lui, il faut l'entendre. Il est le coryphée du chœur désespéré de l'Ordre judiciaire.